

Limas, le 05/06/2023

La Principale, Françoise LEBOT  
La Directrice SEGPA, Aouatif BEN-ZLAOUIA

A  
Madame, Monsieur Chef(fe) d'Entreprise

collège  
Maurice Utrillo

académie  
Lyon  
éducation  
nationale

La Directrice de SEGPA  
Aouatif BEN-ZLAOUIA  
La Principale  
Françoise LEBOT

Affaire suivie par  
Aouatif BEN ZLAOUIA  
Secrétariat  
☎ 04.74.68.07.81  
Courriel :  
[06924201@ac-lyon.fr](mailto:06924201@ac-lyon.fr)

ENT : <https://mauriceutrillo-limas.ent.auvergnhonealpes.fr/>

26, rue du Forest  
BP 60478 - LIMAS  
69665 VILLEFRANCHE-SUR-  
SAÔNE - CEDEX

## Objet : Versement de la taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

La Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) du collège Maurice Utrillo de Limas accueille des élèves de 11 à 16 ans en difficulté scolaire qui souhaitent s'orienter à l'issue de leur année de 3ème vers un CAP ou un bac professionnel soit en alternance, soit en formation initiale. Ils suivent un enseignement adapté de la 6ème à la 3ème et bénéficient d'un enseignement pré-professionnel sur nos deux plateaux techniques à raison de 6 heures en 4ème et de 12 heures en 3ème.

- \* Un espace dédié à la **Vente Distribution Logistique**
- \* Un espace dédié aux métiers du bâtiment regroupés sous le terme générique **Habitat**.

Le fonctionnement de notre dispositif est en grande partie lié au versement de la taxe d'apprentissage.

Les contributions des entreprises nous permettent :

- \* de renouveler l'équipement de nos ateliers,
- \* d'initier nos élèves aux gestes professionnels à travers de réels projets,
- \* d'organiser des visites de structures diverses : CFA, lycées professionnels, etc.

Votre contribution nous est indispensable pour maintenir un travail de qualité dans nos ateliers et pour préparer l'entrée de nos élèves dans des formations qualifiantes. En qualité d'établissement à caractère professionnel, nous sommes habilités à percevoir les 13 % de la part libératoire de la taxe d'apprentissage. Le paiement s'effectue par l'intermédiaire de la **plateforme SOLTéA**.

La plateforme est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

Si vous souhaitez nous apporter votre soutien et afin de déterminer le montant de cette taxe dont peut bénéficier notre collège, prenez contact avec notre service de gestion.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

La Principale

La Directrice SEGPA

